

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : RINDERKNECHT Bernard
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 8 Rue des OISEAUX
 Commune EGUISHEIM
 Code postal 68420
 Nature des activités :
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DE TRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>CIGOGNE BLANCHE</u>	<u>CHÂTIERS / FOIT</u> <u>ELEVAGE A EGUISHEIM</u>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : N.I.D. DE CIGOGNE EN CONSTRUCTION SUR CHEMINÉE EN FONCTION D'UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE. CI JOINT LE PROCES VERBAL DE MAINTENANCE DE LA CHAUDIÈRE CHAUFFAGE ET EAUX SANITAIRES DONT LE FONCTIONNEMENT EST ALTÉRÉ PAR LE BOUCHAGE DE LA CHEMINÉE AVEC REFouLEMENT DES FUMÉES ET RISQUE D'INTOXICATION AU CO., RENDEMENT MINORE, RISQUE D'INCENDIE DU CONDUIT. CI JOINT 3 PHOTOS DU N.I.D.

.....
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION ?

Destruction Préciser : Le gilet usque d'intoxication

Altération Préciser :

Dégradation Préciser : Fonctionnellement chausserie
Tout, Face de maculée, d'bris
Sauve.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : (entreprise à voir)

Autre formation Préciser : MR BOUINA F.
la facture pour qui ?

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :
ou la date 21/03/2020

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST - ALSACE

Départements : HAUT RHIN

Cantons : WINTZENHEIM

Communes : EQUISHEIM

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Elevage à EQUISHEIM

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA TABELLE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : ?

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à EQUISHEIM
le 12/03/2020
Votre signature BOU

J.F.A MAINTENANCE

Entretien - Dépannage Chaudière Fioul - Gaz - PAC - Chaudière granulés - Solaire - Clim

15 route de Wintzenheim - 68000 COLMAR Tel : 03 89 78 63 50 Email : jfa.maintenance68@gmail.com



N° QUALIBOIS
Module eau 2019 :
QB/58549



PROFESSIONNEL DU GAZ
FNB19354



N° RGE
Chauffage + 2019 :
CPLUS/58549

M Bernard RINDERKNECHT
8 RUE DES OISEAUX

68420 EGUISHHEIM

03 89.23 60 58 T.

FACTURE N° F20020125 DU 26/02/20

Réf. client : 013057

Page 1/1

Désignation	Un.	Qté	PU net HT	Montant	TVA
<p>Intervention R20020067 du 24/02/20</p> <p>Contrat Chaudière fioul condensation du 24/02/20 au 23/02/21</p> <p>Entretien chaudière et bruleur fioul condensation, test combustion. Le voyant vert clignote et le réglage de la turbine ne fonctionne pas.</p> <p>Faire un devis pour le remplacement du ventilateur. Nid de cigogne sur la cheminée à faire enlever ! Voir la solution pour mettre un anti nid en place.</p> <p>CHAUD FIOUL CONDENS WEISHAUP</p>		1	183,20	183,20	5,5
L'immeuble est achevé depuis plus de 2 ans.					

Il ne sera pratiqué aucun escompte pour paiement au comptant. Conformément à la loi (article L441-6 du Code de Commerce), tout retard sera sanctionné par l'application de pénalités au taux de 1.5 x le taux d'intérêt légal en vigueur. Pour les professionnels : indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

PAIEMENT PAR CHEQUE - VIREMENT - ESPECE
Nous n'acceptons pas la CB.

H.T.	T.V.A.	T.T.C.	Réglé	A payer €
183,20	5,5%	10,08	193,28	0,00

A RECEPTION

Facture acquittée

RESERVE DE PROPRIETE : conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises n'a lieu qu'après paiement intégral du prix. Tous nos prix sont indicatifs et sont susceptibles de modifications sans préavis de la part du fournisseur. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE : pour tout litige concernant l'exécution de ce contrat, le tribunal de Colmar sera seul compétent. TVA : le taux de TVA appliqué est celui au jour du fait générateur de TVA. **Nos offres de prix sont valables 1 mois.**

SARL au capital 1000 € - APE 4322B - SIRET 814 826 103 00024 - N° TVA Intracom FR42 814 826 103 - Banque BPALC Colmar Clémenceau IBAN FR76 1470 7508 6731 6211 1594 386 - BIC CCBPFRPPMTZ - Assurance professionnelle AXA FRANCE IARD SA - GRAND EST COURTAGE 5 rue Maurice Blin 87500 HAGUENAU - Zone géographique couverte : France Métropolitaine, DROM, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Client : 013057
Référence : F20020125
Montant : 0,00





